

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 19 décembre 2016, a adopté le règlement suivant :

16-077 Règlement autorisant un emprunt de 44 900 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de reconstruction du complexe Turcot

Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 23 janvier 2017, a adopté les règlements suivants :

17-005 Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 \$ afin de financer les travaux de protection des immeubles

17-006 Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 \$ afin de financer l'installation de feux de circulation, de station permettant l'envoi d'information en temps réel au Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU), l'achat et l'installation de détecteur de file d'attente et de modèle de prédiction de la circulation dans le cadre de la gestion des corridors intégrés

17-007 Règlement autorisant un emprunt de 43 900 000 \$ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau artériel de la Ville de Montréal

17-008 Règlement autorisant un emprunt de 66 400 000 \$ pour le financement des travaux de planage et revêtement sur le réseau local de la Ville de Montréal

17-009 Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ pour le financement de travaux de construction d'un écran antibruit dans l'emprise de l'autoroute des Laurentides, secteur de la Place l'Acadie

17-010 Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme Quartier intégré (QI)

Le Devoir

- 17-011** Règlement autorisant un emprunt de 10 335 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière et de réaménagement de la rue Jarry Est entre la rue Rousselot et la rue Saint-Denis
- 17-012** Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer le système de gestion des données de la circulation routière (SGDCR)
- 17-013** Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau local de la Ville de Montréal
- 17-014** Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires
- 17-015** Règlement autorisant un emprunt de 14 550 000 \$ pour le financement de l'acquisition de l'ensemble conventuel des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph situé au 201-251A, avenue des Pins Ouest ainsi qu'un lot ayant front sur l'avenue Duluth Ouest
- 17-016** Règlement autorisant un emprunt de 8 800 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2020 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2017

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé les règlements 17-005, 17-015 et 17-016 le 21 février 2017, approuvé les règlements 17-006, 17-007, 17-008, 17-009, 17-010, 17-011, 17-012 et 17-013 le 22 février 2017 et approuvé les règlements 16-077 et 17-014 le 23 février 2017. Tous ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 28 février 2017

Le greffier de la Ville,
M^e Yves Saindon

Le Devoir